

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée

Band: 15 (1894)

Heft: 4

Artikel: La South Africa Company et Lo-Bengula : (d'après les documents anglais) : premier article

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134745>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas encore vu vendre en détail et sur pied. Dans ces tribus nouvellement visitées, on amène donc les esclaves sur le marché, et celui qui ne peut se payer le luxe d'un esclave entier, achète seulement un membre qu'il choisit à son goût. S'il choisit le bras, le client fait une marque longitudinale avec une sorte de craie blanche et le propriétaire attend qu'un autre client choisisse l'autre bras et lui fait la même marque. Chacun choisit ainsi les bras, les jambes, la poitrine etc., et lorsque tous les membres ont été marqués, on coupe tout simplement la tête du pauvre esclave qui est immédiatement dévoré sur place. Peut-on concevoir une situation plus terrible et une barbarie plus froidement cruelle ?

Par le traité conclu le 29 janvier dernier, entre le nouveau roi d'**Abomey** et le général Dodds, au nom de la République française, le souverain Ago-li-Agbo, fils du défunt roi Glé-lé, s'est engagé à interdire le commerce des esclaves et à abolir toutes pratiques ou coutumes ayant pour résultat des sacrifices humains.

LA SOUTH AFRICA COMPANY ET LO-BENGULA

(D'APRÈS LES DOCUMENTS ANGLAIS).

PREMIER ARTICLE

Les personnes qui ont suivi de près les événements dont le Ma-Tébélé-land vient d'être le théâtre n'ont point été surprises de la nouvelle annoncée par le Dr Jameson, commandant militaire des forces de la South Africa Company, et immédiatement publiée par les journaux anglais. Aux termes de cette dépêche, la Compagnie susnommée venait d'apprendre que dès le 3 décembre, Lo-Bengula avait chargé trois des adhérents qui lui étaient restés fidèles, de faire savoir au major Forbes, campé sur les bords de la Shangani, qu'il était disposé à se rendre, et que, comme preuve de la sincérité de sa détermination, il avait accompagné ce message d'un présent de 25,000 francs que deux soldats de Forbes s'étaient appropriés, laissant le major, chargé de la poursuite du roi fugitif, dans l'ignorance la plus absolue soit du don, soit de l'offre de reddition. Le major n'ayant rien répondu, son silence poussa les gens de Lo-Bengula au désespoir, tellement que lorsque Wilson et ses compagnons arrivèrent à portée des Ma-Tébélé, ceux-ci se ruèrent sur la troupe qui poursuivait leur roi fugitif et la massacrèrent. Nous ne voulons point diminuer la valeur de ces enfants perdus de l'Empire britannique lancés après un roi en fuite comme une meute après un cerf aux abois. Mais nous ne doutons pas qu'après le tribut de regrets que leur ont payé les journaux anglais,

et les orateurs du Parlement et des clubs, la voix de la conscience ne se fasse entendre pour rendre à chacun ce qui lui est dû : aux fauteurs de la guerre et de la trahison la réprobation qu'ils méritent ; aux Ma-Tébélé et à Lo-Bengula, leurs victimes, l'hommage de la sympathie à laquelle ceux-ci ont droit.

Dès le début des rapports de la South Africa Company, les personnes qui ne se laissent pas prendre aux apparences ont pu prévoir ce qui est arrivé. Nos lecteurs se rappellent comment fut obtenue de Lo-Bengula la concession sur laquelle s'est basée la Compagnie pour le déposséder de sa souveraineté, lui déclarer la guerre, le chasser de ses États et l'envoyer à la mort. Quelques capitalistes anglais, entre autres M. Cecil Rhodes, avaient demandé, en 1888, au roi le privilège d'exploiter les mines d'or situées dans son pays ou sous sa domination, en échange de la promesse d'un millier de fusils Martini-Henry et de 300,000 cartouches. De qui comptaient-ils recevoir ces armes et ces munitions ? Ils se sont bien gardés d'en informer le public. Quoi qu'il en soit, ils avaient des intelligences parmi les hommes du gouvernement du Cap, car un membre du Parlement de la colonie, interpellant le président du Conseil, Sir Gordon Sprigg, révéla au Parlement que quelqu'un avait fait transiter ces armes et ces munitions par le territoire de la Colonie en dépit des lois spéciales qui y règlent l'importation des armes et des munitions de guerre. Le lendemain, Sir Gordon Sprigg fut obligé de dire que le délit avait été commis à l'insu du gouvernement mais à la connaissance d'un des plus hauts fonctionnaires de la colonie ; puis, Sir Sidney Shippard, administrateur du Be-Chuanaland britannique et représentant du gouvernement de la Grande-Bretagne, donna l'ordre de laisser passer ces armes et ces munitions dont les concessionnaires se servaient pour acheter le droit d'exploiter les gisements aurifères des États de Lo-Bengula. Sir Sydney Shippard avait-il l'ordre du gouvernement britannique de leur permettre de violer les lois ? Nous l'ignorons ; ce que nous savons c'est que le représentant du gouvernement ne fut nullement blâmé, et qu'armes et munitions furent remises à Lo-Bengula, dont la prudence fut ainsi endormie par ceux qui se proposaient de le dépouiller de ses États¹.

¹ Nos lecteurs se rappellent que, dans un discours adressé à ses admirateurs à Capetown, M. Rhodes s'est vanté d'avoir, il y a douze ans déjà, — donc en 1882, — exposé à Sir Hercules Robinson, son rêve de l'extension de la colonie du Cap jusqu'au sud du Tanganyika. Lorsque les capitalistes anglais sollicitaient du roi, en 1888, l'autorisation d'exploiter les gisements aurifères de ses États, ils se gardaient bien de lui laisser entrevoir le sort qu'ils lui préparaient.

Elle le fut d'autant mieux qu'à Londres, lorsque le Portugal émit des prétentions sur une partie du Ma-Shonaland, tous les journaux publièrent à l'envi que, depuis cinquante ans, les rois du Ma-Tébéléland étaient, par droit de conquête, souverains du Ma-Shonaland, fertile, bien arrosé et riche en métaux précieux ! Quand les ducs de Fife et d'Abercorn et d'autres personnages anglais importants résolurent de prêter leur concours financier à M. Rhodes et de demander en faveur de leur Société, la South Africa Company, une charte royale comme celle que le gouvernement britannique avait accordée à la Royal Niger Company et à l'Imperial British East Africa Company, le baron de Worms affirma, dans la Chambre des Communes, que des articles spéciaux y seraient insérés pour assurer la surveillance impériale sur les rapports de la Compagnie avec les tribus indigènes et avec les puissances étrangères voisines. Et il ajoutait : « le gouvernement anglais est content que la formation d'une puissante Compagnie offre l'espoir de voir ces territoires s'ouvrir *pacifiquement à la civilisation*, à l'influence et au commerce anglais. La charte ne permettra à la Compagnie d'acquérir aucun territoire sans la sanction expresse du gouvernement; elle ne donnera à la Compagnie aucun pouvoir de gouvernement ou de contrôle et ne lui permettra d'en acquérir aucun dans quelque district que ce soit sans en avoir obtenu l'autorisation. La Compagnie n'aura aucun droit de s'étendre indéfiniment, ni aucun monopole qui annulerait des concessions antérieures valables. Néanmoins, aux termes de sa charte, la Compagnie fut autorisée à acquérir tous les droits, intérêts et pouvoirs nécessaires pour gouverner, maintenir la sécurité publique et protéger les territoires compris dans sa charte, au nom des intérêts de l'Angleterre. Ces territoires s'étendaient au N. du Be-Chuanaland britannique, à l'Est du 20°, limite reconnue du protectorat allemand, et à l'Ouest des possessions portugaises. La Compagnie devait rester anglaise en ce qui concernait sa composition, sa direction, son domicile; aucun directeur ne pouvait en être nommé sans l'approbation du secrétaire d'Etat. Aucune mesure importante ne pouvait être prise sans l'assentiment de ce dernier. La Compagnie devait respecter, dans la mesure du possible, les mœurs et coutumes des indigènes. »

Le *Times*, commentant le texte de la Charte, écrivait, il est vrai : Le but de la Compagnie n'est pas seulement un but commercial; elle compte exercer une véritable souveraineté sur ce territoire de 400.000 milles carrés, qui comprend le pays de Lo-Bengula, roi des Ma-Tébélés et des Ma-Shona. La Compagnie s'efforcera d'y attirer une foule de colons anglais. Malheureusement pour lui, le roi ne lisait pas le *Times*.

Pour faciliter les opérations de la Compagnie, le commissaire des pays de la Couronne dans l'Afrique australe présenta au Parlement colonial un projet d'extension des voies ferrées comprenant la construction d'une ligne dans la direction du nord, jusqu'à Vrybourg, chef-lieu du Be-Chuanaland britannique. Le projet comportait une dépense de 8.000.000 de liv. sterl., ce qui bouleversait les finances de la Colonie du Cap. Le Parlement colonial le rejeta. Cet échec entraîna la démission du ministère présidé par sir Gordon Sprigg et son remplacement par un nouveau cabinet à la tête duquel se trouva M. Cecil Rhodes, qui possédait plus de la moitié des mines de diamants de Kimberley et faisait partie de l'administration de la South Africa Company. Aussitôt les journaux anglais de publier que, connaissant les antécédents de M. Cecil Rhodes, ils ne doutaient pas que sous sa direction le ministère de la Colonie du Cap ne travaillât à réaliser les rêves de la South Africa Company, de rattacher la Colonie avec les territoires exploités par l'Imperial British East Africa Company ; et le *Journal de Genève* insérait une lettre annonçant que la South Africa Company avait déjà recruté, parmi les colons de l'Afrique méridionale, une troupe de 700 hommes qui, campés sur les bords de la Shashi et de la Macloutsié n'attendaient qu'un ordre pour pénétrer dans le Ma-Tébeléland, ce qui obligeait les indigènes à se concentrer pour s'opposer à l'invasion des forces de la Compagnie. Celle-ci affichait déjà son intention de se servir de la concession accordée par Lo-Bengula comme d'un prétexte pour prendre possession de tout le pays. La fin ne justifie-t-elle pas tous les moyens pour les hommes à visées impériales comme M. Cecil Rhodes ? Ces 700 hommes armés étaient accompagnés par M. Archibald Coquhoun, nommé par la Compagnie administrateur du Ma-Shonaland, qui se faisait suivre de wagons chargés de dynamite, de pies, de pelles, marteaux et autres instruments à vendre aux pionniers. On comptait ouvrir d'abord le chemin de fer jusqu'à Vrybourg, puis en pousser la construction jusqu'à Mafeking, en même temps que l'on établirait la ligne télégraphique pour laquelle l'expédition emmenait 60 wagons chargés exclusivement de matériel pour télégraphe et 1.500.000 livres de provisions pour le camp de la Macloutsié, en vue du Ma-Shonaland. M. F. C. Selous, qui depuis une vingtaine d'années chassait sur les territoires de Lo-Bengula, avec l'autorisation royale¹ servait de guide à la troupe susmentionnée, et affirmait qu'il ne serait pas difficile de construire une route pour les wagons. Le lieutenant-colonel Pennefather,

¹ M. F. C. Selous possède 500 actions de la South Africa Company.

commandant des forces de la Compagnie, avait pour adjoint M. le Dr Jameson, agent politique de M. Rhodes. Quant à la composition du corps de l'expédition, un correspondant du *Standard* transmettait à ce journal, le 19 septembre 1890, les renseignements suivants : « J'étais au Transvaal, au printemps de cette année-ci, où des groupes d'hommes partaient chaque jour pour Mafeking, en vue de rejoindre la colonne expéditionnaire de la South Africa Company pour le Ma-Shonaland. Parmi ceux qui partaient se trouvaient quantité de jeunes gens venus d'Angleterre pour chercher fortune aux mines de Johannesburg. A leur arrivée, ils trouvèrent que les affaires allaient chaque jour de mal en pis, et ne purent se procurer aucun emploi. Que faire ? La South Africa Company demandait des hommes ; ils se présentèrent. Au début, on fut sévère pour les admissions ; on n'accepta aucun ivrogne ; mais plus tard on fut moins exigeant et tous furent reçus ; en sorte que la colonne expéditionnaire compta des spéculateurs ruinés, des trafiquants déçus, des secrétaires non payés et ceux qui n'avaient trouvé d'emploi dans aucun commerce et dans aucune profession, tous de véritables anglo-africains. La morale de tout ceci, c'est que des centaines d'hommes vont au Ma-Shonaland absolument ignorants du pays et des habitants ; s'il survient un désastre cette ignorance en sera une des premières causes ; si tout va bien, ce sera malgré les conditions défavorables de l'expédition. S'il survenait une collision, il ne faudrait pas en être surpris. Il faut désirer qu'aucune découverte aurifère ne vienne ranimer l'esprit d'aventure qui a d'abord régné si fort aux mines de Witwatersrandt et qui ensuite n'a causé que des ruines. Aussi longtemps qu'il dominera, le vrai commerce continuera à déchoir, et jusqu'à ce que l'Afrique méridionale soit purgée de cet élément démoralisateur, le pays ne pourra faire aucun progrès durable. »

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit à propos de l'invasion du Manicaland par une troupe de la Compagnie commandée par le major M. Colquhoun, sur l'ordre des administrateurs de la South Africa Company, et avec le consentement du Haut-Commissaire de l'Afrique australe. Dès le mois d'octobre 1890, Sir Henry Loch et M. Rhodes se rendaient à la Macloutsié ; M. Colquhoun prenait en mains le gouvernement du pays, et les dépêches du Ma-Shonaland annonçaient que l'expédition de la South Africa Company avait découvert des gisements aurifères très riches aux environs du mont Hampden. Sur quoi reposait cette assertion ? il est difficile de le dire, car, arrivée au mont Hampden, l'expédition n'y trouva pas la quantité d'eau nécessaire pour le nombre d'hommes et de bêtes qu'elle comptait, elle dut se replier vers

le sud et construisit le fort, dit Fort-Salisbury, qui devint le centre des opérations de la Compagnie, en particulier le siège du gouvernement à la tête duquel était M. Colquhoun, chef de l'expédition des chercheurs d'or qui envahirent le Manicaland. Les agents de la Compagnie avaient compris, semble-t-il, que la situation du Ma-Shonaland, et celle de Fort-Salisbury en particulier, à 2500 kilomètres de Capetown, et à 1500 kilomètres de Vrybourg, le point le plus septentrional qu'atteignît le chemin de fer, étaient des plus défavorables à l'exploitation de l'immense territoire placé sous l'influence britannique, et qu'il y aurait tout avantage à posséder une voie de communication de Fort-Salisbury à l'océan Indien et pour cela à s'approprier le Manica. De Fort-Salisbury à Beira sur l'océan, la distance n'est que de 600 kilomètres dont 200 par la voie navigable de la Poungoué. Dès lors, l'exploitation du Ma-Shonaland devait se faire par la voie de la Poungoué.

D'autres difficultés se présentaient, sur lesquelles un correspondant de Capetown écrivait au *Times*, le 25 novembre : lorsque Lo-Bengula, roi des Ma-Tébélé, accorda à certains concessionnaires les droits de mines dans le Ma-Shonaland, il ne leur a donné aucun droit sur le sol lui-même, ensorte que la South Africa Company ne peut céder à d'autres ce qu'elle n'a jamais reçu, et que l'établissement d'une population blanche industrielle, avec ses troupeaux et ses projets agricoles, est pour le moment impraticable. Le correspondant ajoutait : « Si Lo-Bengula avait eu la bonté d'attaquer l'expédition pendant qu'elle était en marche, et si Sa Majesté avait éprouvé la défaite *qui lui avait été si soigneusement préparée*, la question du droit de propriété du sol du Ma-Shonaland eût été décidée par un cas de force majeure. »

L'aveu du *Times* sur le piège tendu par les agents de la South Africa Company à un roi sur le territoire duquel ils ne pénétraient qu'en vertu d'un traité d'amitié duement enregistré dans le recueil des documents diplomatiques anglais, jette une singulière lumière sur les procédés des agents britanniques. Les trois *Blue Books* présentés en septembre et novembre 1893 et en février-mars 1894 aux représentants du peuple anglais nous apprennent de quelle manière *avait été si soigneusement préparée* la défaite de Lo-Bengula. Et n'en déplaise à M. F. C. Selous, qui, récemment, dans une séance du Colonial Institute, niait qu'aucun canon Maxim eût été introduit par les expéditions de la South Africa Company au Ma-Shonaland, et traitait de calomnies les ravages causés par ces instruments de destruction dans les rangs des Ma-Tébélé, plus de vingt dépêches des agents de la Compagnie et du Haut Commissaire, Sir

Henry Loch, nous apprennent que les colonnes expéditionnaires avaient trainé après elles tant et tant de canons Maxim, avec leurs munitions, pour en armer les forts que l'on comptait construire à Tuli, Victoria, Charter, Salisbury. C'étaient les instruments de la défaite *si soigneusement préparée* à Lo-Bengula, si seulement il avait eu la bonté d'attaquer la colonne expéditionnaire anglaise; mais il n'eut pas cette bonté, et force fut aux agents de la Compagnie de chercher un autre prétexte pour pouvoir dire que la question du droit de propriété du sol du Ma-Shonaland et du Ma-Tébéland avait été décidée par un cas de force majeure! Dans un prochain article, nous entendrons le Rev. Knight-Bruce, évêque du Ma-Shonaland et témoin oculaire dans les batailles livrées aux Ma-Tébélé, ainsi que les directeurs de la Maxim Nordenfelt Guns and Ammunition Company nous dire le rôle joué par les instruments de la défaite *si soigneusement préparée* à Lo-Bengula et à ses Ma-Tébélé, dès l'entrée de la colonne expéditionnaire sur leur territoire.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE¹

Archibald Colquhoun. MATABELELAND : THE WAR AND OUR POSITION IN SOUTH AFRICA, WITH A SKETCH MAP OF THE COUNTRY. London (Simpkin Marshall, Hamilton, Kent et C° Limited), 1893, in-18°. L'auteur de ce volume ayant été le premier administrateur du Ma-Shonaland, après que la South Africa Company y eut envoyé une expédition de pionniers, y a condensé quantité d'informations qui permettent de suivre, dès l'origine, les rapports des colons anglais avec les habitants du Ma-Tébéléland dont ils viennent de s'emparer. Il a même fait précéder son exposé d'une courte esquisse historique de la colonisation de l'Afrique australe jusqu'au conflit anglo-portugais, et à la guerre avec les Ma-Tébélé. A l'entendre parler du Ma-Shonaland, des avantages qu'il offre aux émigrants et aux marchands à la recherche de débouchés pour les marchandises anglaises, on comprend qu'il désirât le voir devenir partie intégrante du territoire britannique. La plus grande partie de ces plateaux a un climat semblable à celui du Transvaal, frais et restaurant ; il est arrosé par tout un réseau de cours d'eau dont les sources sont sur la ligne de faîte ce qui permet une irrigation facile. De septembre en mars la chaleur est tempérée par la brise du S.-E. de l'Océan indien. Les mois d'hiver sont salu-

¹ On peut se procurer à la librairie Georg & Co, à Genève et à Bâle, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans l'*Afrique explorée et civilisée*.